



Conduite positif THC - Récidive - Contre expertise - Delais

Par **Tschill**, le **14/09/2016 à 11:07**

Bonjour à tous,
Je me permets de poster afin d'avoir des conseils par rapport à ma situation.
Suite à un contrôle routier j'ai été dépisté positif au cannabis (test salivaire) : le 03 05 2016
Donc suite à cela une prise de sang à été effectuée
Mes taux m'ont été notifié 3 semaines plus tard
Positif, lors de l'entretien avec les forces de l'ordre j'ai demandé une contre-expertise.
A ce jour je n'ai eu aucune suspension administrative
Suite au dépistage salivaire positif je n'ai eu aucune rétention.
Et à ce jour aucune nouvelles concernant la convocation au tribunal, et sur le résultats de la contre expertise.
Sachant que je suis en récidive, je sais que je vais avoir une annulation automatique, possible peine de prison, délai d'interdiction de le repasser.
Au vue des faits vous penser que ce délai d'attente est normal ?
Le temps peut-il jouer en ma faveur compte tenu des éventuels vice de forme ?
En vous remerciant tous par avance

Par **BrunoDeprais**, le **14/09/2016 à 11:30**

Bonjour
Curieux en effet qu'il n'y ait pas eu de rétention administrative du permis le jour de l'infraction.
Coup de chance?

Par **Tschill**, le **14/09/2016 à 11:45**

Oui coup de chance surement.. Pour le moment aucune nouvelles

Par **Tschill**, le **05/12/2016** à **12:32**

Bonjour à tous , actuellement toujours aucune nouvelles ni concernant la contre expertise ni concernant la convocation au tribunal et aucune suspension administrative..

Par **aleas**, le **05/12/2016** à **16:03**

Bonjour,rnrnIl ne peut y avoir de rétention du permis, suivi d'une suspension décidée par le préfet que si ce dernier est en possession des résultats de l'analyse de sang. Donc, votre situation est normale au regard de l'administratif.rnrnIl ne vous reste plus qu'à attendre de savoir à quelle sauce lea justice va vous croquer.rnrnAvec quelle procédure vous avez été sanctionné la première fois et quand ? Citation, Comparution immédiate, ordonnance pénale, composition pénale ?

Par **Tschill**, le **06/12/2016** à **10:29**

BonjourrrnrnJe suis en récidive de récidive, donc sa s'annonce très mauvaisrrnrn1ère et 2ème fois juger au tribunal correctionnelrrnrnJ'ai été convoqué et j'ai demandé une contre expertise en Juillet, l'opj m'as dit que je serais convoquer en CRPC en Décembre, mais vu que j'ai demandé une contre expertise je pense que la crpc n'as plus lieu d'êtrerrnrnDonc depuis ce moment plus de nouvelles, ni pour la notification des résultats de la contre expertise, ni vis a vis de ma convocation

Par **Tschill**, le **20/06/2017** à **11:48**

Bonjour à tous,rnrnJe me permets de relancer le sujet, car plus d'un an après les faits toujours aucune nouveellerrnrnJe suis en attente d'un convocation ou de la notification des résultat de la contre expertise.rnrnJe ne sais pas à quoi je devrais m'attendre en 1er..